

COMMISSION ARBITRES

MARDI- 05-12-2023 à 18h30

Procès-Verbal N°627



Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, Ludovic TREVISAN, SAINT ALBIN Laurent, CARRETERO Christophe, FERNANDES Carlos, THEVENIN Cyril, CUSANNO Stephane.

Excusé : AKYUREK Mustafa

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur [FootClubs->organisation->centre de gestion->district isère](#) et je clique sur le 1 à droite.

PAIEMENT INDEMNITES ARBITRAGE

En raison de l'indisponibilité des secrétaires du District pour établir les états de paiements des indemnités, les virements accuseront un certain retard.

Service comptabilité du district (comptabilité@isere.fff.fr)

Les arbitres indisponibles de dernière minute doivent prévenir leur désignateur par SMS, Mail, Téléphone, mais également la saisir sur leur compte FFF

RAPPEL

DATES FORMATIONS FIA

FMI et FA : le 16 décembre 2023 au District à Sassenage

PROCHAINE FIA prévue les 3 – 10 – 17 février 2024 au District de l'Isère à Sassenage.

FMI et FA : le 24 février au District à Sassenage

CAP LIGUE

HAMMEDI Ahmed : candidature annulée du fait qu'il soit catégorie adulte et n'a pas les critères pour être candidat Ligue R3.

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com

Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

TUTORATS REÇUS

BARIS par SHAIK 3 / 4

BEN ELHADJ SALEM par CHAARI 4/4

BOUNOUARA par DAPPEL 2/4

DIJOUX par DESTRAS 2/4

GUINAND par BESSEY 2/4

HABIBI par HAMILA 2/4

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant **MARDI** suivant le jour de la rencontre.

COURRIERS CLUBS .

Demande d'arbitres :

FC LAUZES : O. LES AVENIERES 2 - FC LAUZES 3 du 17 décembre 2023 - D5

FC VINAY : Match Poliéna Vinay D 5 poule B

Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

EYZIN-ST SORLIN FC : Remerciements pour l'arbitrage de BOUNOUARA du match NIVOLAS 2 - E2S FC du 02 décembre 2023

AS OYEU-BURCIN : Les récusations doivent être adressées à la CDA en début de saison pour être prises en considération.

COURRIERS ARBITRES .

HABIBI Riad : lu et noté.

VERNOTTE Arnaud : Lu et noté. Remerciements

Président

Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction

Aboubakar Lalo

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.